

Renouvellement du mandat des Membres de CSE

Entreprises d'au moins 300 salariés

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'accomplir l'ensemble des missions dévolues au CSE.
Être capable de mettre en œuvre et d'exploiter tous les moyens du CSE.
Comprendre les rôles et missions de CSE.

PUBLIC ET MODALITES D'ENTREE

Les Membres des CSE, les responsables sécurité
Formation INTRA uniquement : nous consulter pour connaître disponibilités.

ACCESSIBILITE

Sous couvert de compatibilité avec la formation, nous invitons les personnes en situation de handicap à nous consulter afin d'envisager les possibilités (admin@forsse.fr)

TARIFS

Sur devis – Nous consulter (admin@forsse.fr) Devis sous 48h00

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Prérequis**
Aucun
- **Durée**
35 heures / 5 jours
- **Effectif**
1 à 10 participants
- **Maintien des connaissances**
35 heures tous les 4 ans de mandat
- **Intervenants**
Formateur spécialisé en prévention
- **Méthodes pédagogiques**
Exposés interactifs, échanges, mises en situations, études de cas...
- **Attribution finale**
Attestation de formation

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

- ✓ Code du travail (art L2315-18)
- ✓ Ordonnance N° 2017-1386 du 22/09/2017
- ✓ Loi Santé N° 2021-1018 du 02/08/2021

PROGRAMME DE LA FORMATION

➤ L'EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La loi 2021-1018
- La partie 4 du code du travail
- Les éventuelles évolutions réglementaires

➤ RAPPEL SUR LE ROLE, MOYENS ET FONCTIONNEMENT DU CSE

- Rôle du SE au sein de l'établissement
- Rôle du CSE
- Rôle du président et du secrétaire
- Les modalités de création du CSE et élection des membres
- Le fonctionnement du CSE
- Les moyens dont dispose le CSE
- Les différents membres du CSE

➤ RETOUR SUR LES PRATIQUES DU MANDAT PRECEDENT

- Les difficultés rencontrées
- Les outils mis en œuvre durant le mandat précédent
- Les axes d'amélioration

➤ OBLIGATION ET RESPONSABILITE

- Les obligations de chacun en matière de santé et sécurité au travail
- Les différentes juridictions
- Notion de responsabilité (civile et pénale)
- Notion de faute inexcusable, de délit d'entrave
- Obligation de secret professionnel et discrétion

➤ LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA PREVENTION

- Les acteurs internes et externes
- Les rôles et missions de chaque acteur

➤ RAPPEL SUR LA PREVENTION, DEFINITION ET NOTIONS IMPORTANTES

- Définitions : accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle...
- Les enjeux de la prévention
- Notion de prévention :
 - Notions de danger, situations dangereuses, éléments déclencheur et de dommage
 - Mécanismes d'accident ou d'incident
- Les différentes valeurs du management de la santé et sécurité au travail

➤ RAPPEL SUR LES MISSIONS DU CSE

- Inspection des locaux
- Intervention lors de dangers graves ou imminents
- Enquête lors des accidents du travail et maladies professionnelles
- Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies.
- Missions d'études de documents présentés par l'employeur
- Les missions du CSE vis-à-vis des conditions de travail
- Les missions du CSE vis-à-vis de l'hygiène au travail
- La promotion de la prévention

➤ L'ANALYSE D'ACCIDENT DE TRAVAIL

- Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- Les différentes mesures de préventions possibles
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Le suivi des mesures

➤ L'ÉVALUATION DES RISQUES / LE DOCUMENT UNIQUE

- Les enjeux de l'évaluation des risques
- Les références réglementaires
- Les différentes étapes du projet
 - L'analyse des postes de travail
 - Mise en place d'un programme de prévention
 - La mise en œuvre des actions

➤ LES REGISTRES ET DOCUMENTS DE PREVENTION

- Le registre de Danger Grave et Imminent
- La fiches de risques professionnel
- Le rapport annuel ainsi que le programme annuel de prévention
- Les Documents obligatoires

➤ PRATIQUE

- Exercice d'étude de cas, mise en situation (enquête d'accident du travail...) en sous-groupes
- Préparer et animer une réunion du CSE axée sur la SSCT
- Visite des locaux afin de repérer les situations de travail, les risques inhérents, les actions de prévention pouvant être mises en œuvre